

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES**

**DU MERCREDI 9 AVRIL 2008.**

La commission s'est réunie à 20h30 , salle des commissions à la Mairie d'Avon, à la demande de M. VAISSIERE, Adjoint aux Finances, avec pour ordre du jour :

- informations générales d'ordre financier,
- présentation du compte de gestion et du compte administratif,
- constatation du résultat,
- vote des taux d'imposition,
- questions et informations diverses.

**Etaient présents :** M. VAISSIERE, Mme TISSERAND, Mme D'ORNANO, Messieurs DIAS, THIRION et VOISIN.

**Absents excusés :** le Maire, Mme MATTHEY et M. BANDINI.

M. VAISSIERE ouvre la séance, présente Mme LAHACHE responsable du Service Financier, et communique aux membres de la commission ses coordonnées téléphonique et informatique.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

## **I – Informations générales et informations d'ordre financier.**

1 – Tenue des prochaines réunions de la Commission : il est décidé à l'unanimité des membres présents de maintenir les réunions à 20h30 sachant qu'elles se tiendront essentiellement le mercredi (sauf cas très ponctuels : ordre du jour, réservation de la salle).

2 – Relations entre les élus et le Service Financier : M. VAISSIERE, adjoint au maire, et Mme TISSERAND, déléguée, effectueront seuls les relations directes entre les élus et le Service Financier. Par contre, pour tous les renseignements et documents dont ils auront besoin, tous les élus pourront s'adresser directement, par téléphone et par messagerie électronique, au chef de service financier.

3 – M. VAISSIERE précise que le travail fait par cette commission est un travail collectif, donc qu'il y aura transparence complète et que tous les membres ont le droit d'exprimer leur point de vue. Chaque membre sera sollicité pour un travail précis.

M. VAISSIERE indique à cette occasion, et en raison de l'incidence financière, que tous les conseillers municipaux seront indemnisés. Ce point est à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 avril 2008.

4 - Premiers travaux envisagés : constat de la situation financière des principales associations qui reçoivent une subvention de la commune.

Afin d'avoir une meilleure connaissance d'ensemble de la situation budgétaire des principales associations et permettre ainsi à l'adjoint en charge de l'association d'établir le montant de la subvention à lui accorder et également de répartir plus finement la somme destinée aux associations, un constat sur la situation financière des 3 derniers exercices sera effectué.

Dans un premier temps, il ne s'agit pas d'un audit, mais simplement d'un travail d'analyse financière à partir des comptes présentés.

Ce travail devra être terminé pour la 2<sup>ème</sup> semaine de juin pour être présenté à la commission des finances, fin juin. Les subventions sont accordées lors du vote du budget primitif.

Sont chargés de ce travail :

- Mme TISSERAND avec l'aide de Mme D'ORNANO et MM. DIAS et THIRION pour des associations sportives, notamment : 2APN, USA, Club de football, ASEC, Athlétisme.....,
- M. VOISIN pour Avon Musique et Culture (AMC) et Office Municipal des Sports d'Avon (OMSA).
- Mme MATTHEY, sous réserve de son acceptation, pour le C.C.A.S.

Question de M. DIAS : quel travail est fait actuellement par les services municipaux ?

Mme LAHACHE l'informe que chaque année des demandes de subventions sont envoyées aux associations bénéficiant déjà d'une subvention par le service du secrétariat général. Au retour, ces dossiers sont renvoyés dans les services concernés afin d'analyser les demandes. Ils sont étudiés dans les différentes commissions avant d'être présentés au vote du conseil municipal.

5 – M. VAISSIERE lit aux membres de la commission la délégation qu'il vient de recevoir en qualité d'adjoint aux finances.

6 – Documents financiers : il est remis à chaque membre de la commission la liste des comptes de bilan figurant dans l'instruction codificatrice M 14, une copie du budget primitif 2008 voté en décembre 2007 et une copie des tableaux du rôle et de la mise en œuvre du budget communal (calendrier des actes budgétaires et structure budgétaire).

La dotation globale de fonctionnement est décrite succinctement par M. VAISSIERE et par Mme LAHACHE, son mécanisme d'évolution vient d'être modifiée par la loi de finances de 2008.

M. VAISSIERE précise que tous les membres de la commission feront partie de la commission des impôts, composée de 32 membres, 16 titulaires et 16 suppléants, qui se réunit une fois par an, fin février début mars.

## **II – Vote des taux d'imposition.**

Il est proposé pour 2008 :

- taxe d'habitation : une augmentation de 2 % , de passer de 14,41 % à 14,70%, soit une augmentation de 0,29 point. Le rythme des augmentations depuis 2001 a varié entre 0,25 et 0,27 point,
- taxe foncière (bâti) : une augmentation de 0,75 %,
- taxe foncière (non bâti) : pas de changement..

M. VOISIN indique que pour sa part il préférerait moins d'augmentation de la taxe d'habitation et une augmentation plus importante de la taxe foncière afin d'assouplir le produit fiscal de la taxe d'habitation.

Vote des taux proposés : Contre : 0

Abstention : 1 (M. VOISIN) ce dernier nuance son vote en indiquant que cette augmentation de la TH peut être liée , pour des raisons techniques, à l'attribution de la D.G.F.

Mme LAHACHE indique les lignes budgétaires qui seront modifiées sur le budget supplémentaire compte tenu des taux qui viennent d'être acceptés par la commission et qui seront proposés au vote du prochain conseil municipal.

## **III – Présentation du compte de gestion et du compte administratif.**

M. VAISSIERE commente les résultats de ces comptes.

M. VOISIN demande de quelle manière, est effectué par les services municipaux, le suivi de la Taxe Additionnelle des droits de mutation.

Mme LAHACHE lui répond que ce suivi est très difficile à faire compte tenu de la réception fractionnée et tardive de ces taxes.

M. VOISIN indique que les montants à recevoir peuvent être calculés facilement par le service financier et qu'un rappel peut ainsi être effectué à la Direction des Services Fiscaux.

M. VOISIN se charge de connaître le taux communal sur les droits d'aliénés et de le communiquer au service financier.

## **IV – Constatation du résultat.**

M. VAISSIERE commente les résultats 2007 et 2006 pour comparaison et précise les différences de résultats réalisés.

L'affectation du résultat sera proposée lors du vote du budget supplémentaire.

## **V – Questions diverses.**

Une visite des locaux de la mairie pour les membres de la commission est fixée au jeudi 17 avril prochain à 16 heures.

Sans autres questions, M. VAISSIERE clôture la séance à 22h30 et une visite des bureaux du service financier est effectuée en quittant la salle des commissions.

-----